



Atelier de validation de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un système régional de cabotage maritime

Discours de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Hôtel Intercontinental, Maurice – 7 septembre 2015

---

Monsieur le Premier secrétaire de la Délégation de l'Union européenne,

Mesdames, Messieurs, les représentants des pays membres de la Commission de l'océan Indien,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Ce qui nous réunit aujourd'hui est un enjeu essentiel pour le développement de nos pays et de notre région.

A n'en pas douter, le transport maritime constitue un volet majeur des perspectives de développement économique. Il s'agit de commerce, de compétitivité, de croissance et de création d'emplois.

Vous me permettez de vous rappeler ce que le navigateur anglais, Sir Walter Raleigh, disait : qui commande la mer commande le commerce, qui commande le commerce commande les richesses, qui commande les richesses



commande le monde. C'était au 16<sup>e</sup> siècle. Cette assertion est plus que jamais d'actualité.

Pour nos pays de l'Indianocéanie, le défi que nous devons collectivement relever c'est le contrôle de notre région et de son insertion réussie dans la mondialisation des échanges. Aucun de nos pays ne peut, à lui seul, tenir la concurrence internationale. A ce titre, la maîtrise des routes maritimes régionales est un prérequis à la dynamisation du commerce entre nos pays de l'Indianocéanie d'une part et le vaste monde d'autre part. Le projet d'amélioration de la connectivité maritime régionale porté par la Commission de l'océan Indien poursuit cet objectif.

La volonté politique est là. Au plus haut niveau de l'Etat, nos décideurs politiques partagent une vision commune, formulée dans la Déclaration du 4<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI en 2014. C'est que partout nous faisons face au même risque de marginalisation de nos économies compte tenu de l'étroitesse de nos marchés et de l'évolution du secteur du transport maritime marchand mondial.

Aux Seychelles, le président James Michel me confiait l'angoisse que constitue la dépendance sur un nombre restreint de lignes maritimes. C'est pourquoi le gouvernement des Seychelles a adhéré au projet dès le début de notre réflexion sur le sujet. Il en est de même aux



Comores dont l'ambition est de placer plus efficacement le pays sur les routes commerciales de la région. A Madagascar, le projet retient d'autant plus l'intérêt des autorités que le pays a la capacité de fournir l'Indianocéanie en denrées alimentaires qui sont encore aujourd'hui chèrement importées de contrées lointaines d'Amérique latine ou d'Asie. L'exportation, dans l'Indianocéanie et même au-delà, des produits agroalimentaires malgaches doit reposer sur un système cohérent de cabotage régional incluant la côte orientale du continent. A Maurice, c'est au plus haut niveau de l'Etat que l'intérêt pour ce projet a récemment été réaffirmé. Dans sa vision 2030, le gouvernement mauricien dit étudier avec attention la proposition de création d'une *regional shipping company* formulée par la Commission de l'océan Indien.

La seule réponse valable que nous devons apporter au travers de cette réunion des techniciens, c'est l'adoption d'un projet collectif, cohérent, en phase avec les besoins de nos pays et conforme aux aspirations de nos gouvernements comme l'a rappelé le Sommet de 2014 et le 30<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la COI en mai dernier.

Mesdames, Messieurs,

Une étude de faisabilité d'amélioration de la connectivité maritime et des conditions de création d'un service de cabotage régional, est soumise à votre examen. Vous me



permettez néanmoins de préciser que les propositions faites portent sur le court-terme, principalement par le renforcement des liaisons existantes. Sans doute peut-on commencer ainsi mais nous devons également nous projeter sur les moyens et long termes.

Je continue de croire qu'il est important pour notre région, stratégiquement et politiquement, de se doter d'une compagnie maritime régionale. Nos dirigeants des Comores, de Madagascar, des Seychelles et de Maurice partagent cet avis.

Il convient peut-être ici que je clarifie un point : à aucun moment il n'a été question de créer une compagnie maritime dirigée exclusivement par les Etats. Le secteur privé, nous l'avons toujours dit, doit être partie prenante de ce projet. L'implication de nos Etats est nécessaire pour en donner l'impulsion et rassurer les investisseurs privés. Car on le sait, une compagnie maritime régionale n'est pas rentable dans le court terme et nécessitera un engagement financier initial de nos Etats.

Ce qui doit nous guider, ce n'est pas la seule logique financière d'entreprise de court terme mais la perspective d'une rentabilité économique régionale. C'est en cela que je vous invite à réfléchir aussi à des solutions de long terme, dont la création d'une compagnie maritime régionale



incluant la façade du continent, comme il en a existé par le passé.

Face à cet enjeu crucial pour nos économies, la concertation régionale est indispensable. Mais elle doit reposer en premier lieu sur une concertation au niveau national, intersectorielle, entre les autorités et les opérateurs, pour que les politiques de développement intègrent les intérêts communs de la région. Je doute que ce type de mécanisme de dialogue existe au sein de nos pays membres.

C'est pourquoi je reste convaincu que la mise en place de conseils nationaux de coopération régionale est de nature à structurer plus efficacement nos projets de long terme. Et notre réunion nous en donne un exemple concret.

En effet, le projet d'amélioration de la desserte maritime régionale ne peut être conduit en isolation des projets d'infrastructures. A cet égard, le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement nous offre une opportunité inédite d'améliorer significativement la desserte maritime régionale et, dans le même temps, de moderniser, étendre et améliorer notre offre de services portuaires.

La Commission de l'océan Indien a inscrit les ports de Moroni et de Mutsamudu aux Comores, de Port-Louis à Maurice et de Victoria aux Seychelles sur la liste prioritaire des projets d'infrastructures régionales pour co-financement sous le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement. A Madagascar, les



projets d'infrastructures identifiés pour co-financement européen portent sur le désenclavement de zones productives par la réfection de routes qui les relient aux ports de Diego Suarez et Fort-Dauphin.

Vous l'aurez compris, la Commission de l'océan Indien a pour ambition de créer un espace économique d'échanges renforcés entre les îles de l'Indianocéanie, avec l'Afrique orientale et australe en croissance et plus largement avec le grand océan Indien.

Je terminerai en soulignant l'appui de l'Union européenne dans le triple chantier de la connectivité. Notre partenaire a tout à fait pris la mesure de nos besoins spécifiques en infrastructures, notamment portuaires, comme en infrastructures flottantes avec ce projet de desserte maritime régionale. Je la remercie de soutenir une démarche en cohérence avec notre géographie, nos spécificités insulaires et nos ambitions économiques et politiques.

Je vous souhaite de fructueux débats et serai très attentif à vos conclusions et recommandations qui devront constituer le socle d'un projet indispensable à l'amélioration effective de notre compétitivité et à une croissance de long terme. Je vous invite donc à être ambitieux.

Je vous remercie.